

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Chapelle Saint Jean, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

Date convocation : 15/03/2024

Date affichage : 15/03/2024

PRESENTS :

Titulaires : ROUBINET Florient, LAGORCE Isabelle, ROMER Corinne, BOUTOT Daniel, BALCAEN Philippe, FERENCZI Guilaine, PUJOLS Jean-Louis, MOUSSEAULT Philippe, DEPRAETE BISBROUCK Odile, TOURNAIRE Florent, TURBANT Claude, CHERQUI Didier, BOADA Stéphane

Suppléants : VEZINES Privat

EXCUSES : RODRIGUES Antonio, MICHEL Elisabeth, GRANDCHAMP Sylviane, LATOUR Bernadette, LARUE-COUSTILLAS Stéphanie, MERCIER Gérard

ABSENTS : PECOU Catherine, CHAMPAGNE Jean-Marie, MICHEL Françoise, SEGALLE-GUIDONI Ilaria, SANCHEZ Jean-Marie

Secrétaire de séance : MOUSSEAULT Philippe

N° : 2024-004

Objet : Affectation résultat 2023 – Budget Principal

Le Comité syndical du SIVOS de Hautefort Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant les éléments suivants :

	<i>MONTANTS EN EUROS</i>
Pour mémoire	
Résultat de fonct. antérieur reporté	15 855,91
Résultat d'investissement antérieur reporté	-2 640,00
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2023	
Résultat de l'exercice	-789,80
Résultat antérieur	-2 640,00
Solde d'exécution cumulé (001)	-3 429,80
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Besoin de financement de la section d'investissement

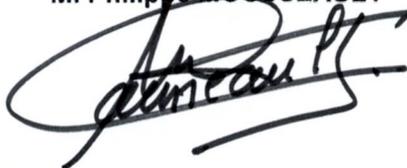
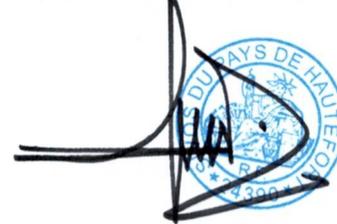
Rappel du solde d'exécution cumulé	-3 429,80
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>3 429,80</i>

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	18 236,17
Résultat antérieur	15 855,91
Total à affecter	34 092,08

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	3 429,80	
2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068	0,00	3 429,80
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	30 662,28	

Adopté à l'unanimité**Le Secrétaire de séance,
M. Philippe MOUSSEAU****Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS****HAUTEFORT le 21/03/2024**Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 25/03/2024